

Communiqué de presse

Evry, le 11 octobre 2022

Pénurie de carburant : face à la situation alarmante des entreprises, les acteurs économiques appellent à prendre des mesures d'urgence !



A l'initiative de la CCI Essonne, la FFB 91, le MEDEF 91, le STP 91, la CPME Essonne et la FRTP Ile-de-France appellent l'Etat à agir au plus vite et à mettre en place les mesures d'urgence nécessaires face aux difficultés d'approvisionnement en carburant dans les stations-service.

Les désorganisations et les conséquences que cette pénurie engendre pour les entreprises essonniennes et franciliennes, tous secteurs confondus, sont nombreuses et alarmantes : **retards de livraison, pénalités, manque de personnel, impossibilité pour les salariés de se rendre sur les chantiers et à leurs bureaux, heures d'attente à la station rémunérées par l'employeur, etc.** A cela s'ajoute un sentiment d'angoisse des employés de ne pas pouvoir faire face à la situation.

Dans le secteur du commerce, bon nombre d'établissements font ainsi remonter les difficultés rencontrées avec notamment des transporteurs qui annulent les livraisons sans pouvoir donner de nouveaux délais ou encore des clients qui désertent les magasins car soucieux d'économiser leur carburant.

Pour les entreprises de services, la situation est aussi de plus en plus critique car les déplacements parfois lointains font partie de leur activité et ils doivent par conséquent consacrer deux à trois heures voire plus pour trouver du carburant et faire le plein lorsque cela est possible.




Du côté des travaux publics et du bâtiment, la FFB 91, la FRTP Ile-de-France et le STP 91 témoignent également d'un ralentissement important de l'activité. **Si la situation ne s'améliore pas dans les 48 heures, il pourrait y avoir des difficultés de production, conséquences de problèmes d'approvisionnement pouvant aller jusqu'à des arrêts de chantiers.**

Des mesures d'urgence s'imposent pour préserver les entreprises du département

- ✓ Des mesures d'urgence doivent être prises rapidement pour garantir un maintien de l'activité à minima : Les entreprises du BTP doivent être autorisées – à titre exceptionnel - à utiliser leurs stocks de Gazole Non Routier (GNR), habituellement destinés aux engins de chantier.
- ✓ Pour faciliter la vie des entreprises face à ces situations d'urgence, la simplification du recours au chômage partiel au motif de la pénurie de carburant apparaît également nécessaire.
- ✓ Enfin, dans le cadre des marchés publics, la pénurie de carburant doit être prise en compte afin d'éviter à l'entreprise de subir des pénalités pour cause de décalage de livraison en lien avec les difficultés d'approvisionnement.

L'ensemble des acteurs économiques du territoire appellent les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités en mettant en œuvre les mesures qui s'imposent afin de stopper sans délai cette situation inacceptable pour nos entreprises et commerces.

Contact presse : Jérôme Onado, T. 01 60 79 90 05 ou 06 45 99 31 38 j.onado@essonne.cci.fr

Suivez la CCI Essonne sur les réseaux sociaux :   

CCI Essonne – 2 cours Monseigneur Romero – CS 50135 – 91004 Evry Cedex – www.essonne.cci.fr